

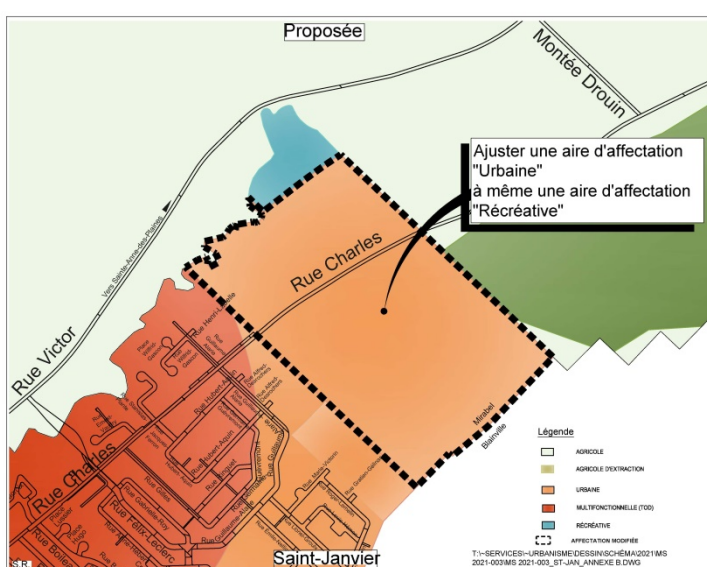
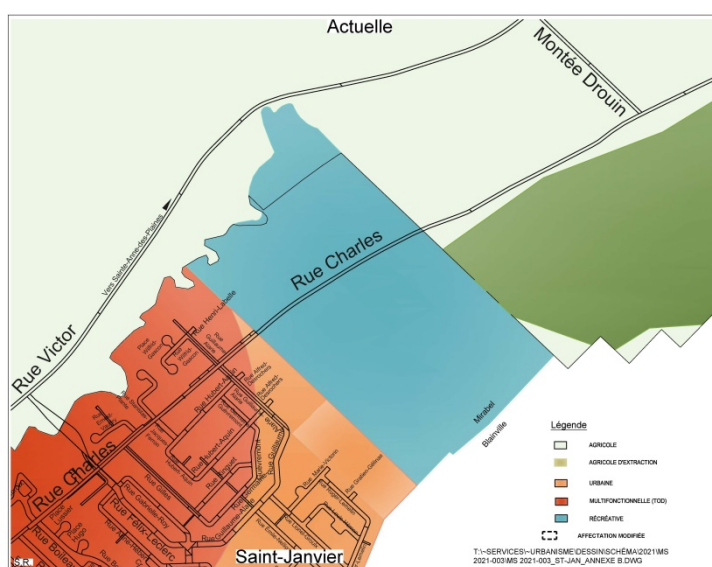
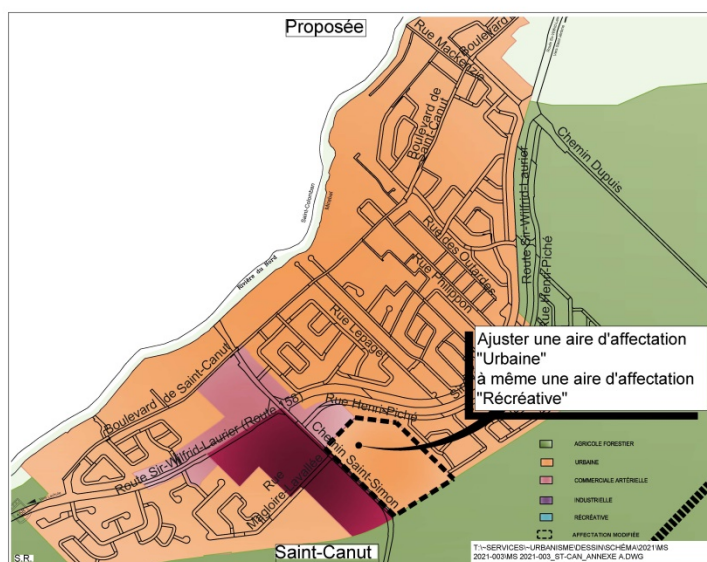
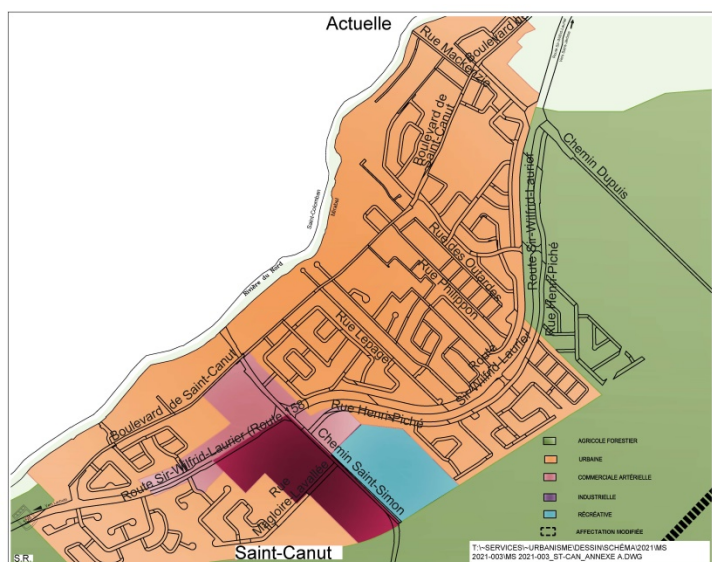
AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PS-2447

Avis public est donné que lors d'une séance tenue le 8 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les documents suivants :

- Projet de règlement numéro PS-2447 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de façon à :
 - ajuster l'aire d'affectation «Urbaine» à même une aire d'affectation «Récréative», dans le secteur de Saint-Canut;
 - ajuster l'aire d'affectation «Urbaine» à même une aire d'affectation «Récréative», dans le secteur de Saint-Janvier.
- Document D-PS indiquant les modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PS-2447 est bien décrit dans le titre et illustré ci-dessous :



Cette modification du schéma d'aménagement implique une modification du règlement de zonage par la suite.

Conformément aux décrets et arrêtés du gouvernement du Québec et, en raison de l'état d'urgence sanitaire, l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Par conséquent, l'assemblée de consultation en présence du public est remplacée par une consultation écrite. Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits, par courrier ou courriel, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, aux adresses ci-après mentionnées, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, ou soit jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière
Projet de règlement no PS-2447
Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel : greffe@mirabel.ca

Que la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Donné à Mirabel, ce 10 février 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate